

Date de convocation : 28 juin 2021

Date d'envoi : 28 juin 2021

Date d'affichage : 28 juin 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 33-2021
Du LUNDI 5 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un et le cinq du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUX Philippe, Maire.

Présents : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, MARTIN Marie-France, MATHON Sébastien, PERRIER Bernadette, JABRY Alain, LIOUTIER Pascale, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CADET Dominique, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

Absents ayant donné procuration : 2 – BENOIT Nadine à ROUX Philippe – ROURE Christine à LIOUTIER Pascale

Secrétaire de séance : Sonia ROBERT

OBJET : Motion de soutien aux communes forestières de France

Le Conseil Municipal, à la majorité (22 voix pour et 1 abstention : Jean-Paul GIMON) apporte son soutien à la motion suivante :

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

➤ **exige :**

- . Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- . La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

➤ **demande :**

- . Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- . Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,
Philippe ROUX

